

Le Plan d'Actions Mares (PAM) est lancé : un cap national pour les mares à l'horizon 2030



La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) a le plaisir d'annoncer la publication du Plan d'Actions Mares (PAM), élaboré pour le compte du ministère de la Transition écologique. Ce document stratégique définit, pour la première fois à l'échelle nationale, une feuille de route ambitieuse en faveur des mares, jusqu'en 2030.

La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) a été mandatée par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en janvier 2023 pour mener un état des lieux de la situation des mares en France. Cet état des lieux a permis d'éclaircir l'état écologique des mares, les acteurs et les pratiques engagées pour leur préservation ainsi que leurs besoins (réglementaires, financiers, de connaissance, etc.). La finalité de ce diagnostic est l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des mares, fondé sur la collaboration et la coordination entre les acteurs du secteur à l'échelle des régions mais aussi à l'échelle nationale.

Liens utiles

www.snpn.com